	République Française
Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Délibération : 18-06-03

Séance du 7 juin 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
16 titulaires 16 voix	3	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Budget Primitif 2018

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-huit, le 7 juin, à 11h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

- M. Laurent SUAU – Communauté de Communes Coeur de Lozère
- Mme Aurélie MAILLOLS – Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- M. Sébastien MASSON - Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Pouvoirs :

- M. Daniel TONSON – Département de la Haute-Loire ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
- M. Jean-Luc PASSANO – Métropole de Lyon ayant donné pouvoir à Mme Aurélie MAILLOLS

Étaient absents excusés :

- M. Luc FRANCOIS – Saint Etienne Métropole
- M. Christian TEYSSÉDRE – Rodez Agglomération
- M. Michel GANTOU – Rodez Agglomération

Assistaient également à la réunion :

- Mme Nathalie FRAISSE – Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Coeur de Lozère
- M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Budget Primitif 2018» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'exécution du budget 2018 a diminué l'excédent d'exploitation cumulé de 417 777,71 € à 381 449,77 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et à l'excédent dégagé encore en 2017, il a été décidé de ne pas demander de participation cette année aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Les principaux postes de dépenses seront comme les années précédentes, les prestations intellectuelles de communication avec l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 et d'assistance à la stratégie du syndicat.

Je vous propose donc d'arrêter le budget primitif 2018 comme suit :

Investissement	Fonctionnement
4 000,00 €	381 449,77 €


APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 22 du code des Marchés Publics,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu les débats d'orientation budgétaire 2018,
Vu la décision n° 01-2018 du 31 mai 2018 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 31 mai 2018**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

- Le Comité Syndical vote, au niveau du chapitre, le budget 2018, joint en annexe.

Le Président
Laurent SUAU



SYNDICAT MIXTE
d'ETUDES et de PROMOTION
de l'AXE TOULOUSE - LYON